

N° d'ordre : 20260608-59DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)				Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X			E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X			Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X				L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X			F. CHAGNARD	X			
	D. FAYEMI	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X				S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

**Envoi de la convocation** : 02/06/2026

**Affichage de la convocation** : 02/06/2026

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

**A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : INSTITUTIONS – Détermination du lieu du prochain Conseil communautaire**

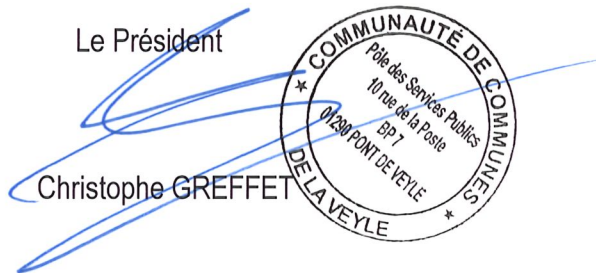
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-1 ;

**Considérant** que le Président informe que le prochain Conseil communautaire se tiendra le lundi 28 septembre 2026 à 19h30, et qu'il propose que cette réunion se déroule à la salle polyvalente de CHANOS-CHÂTENAY ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** que le Conseil communautaire du lundi 28 septembre 2026 aura lieu à la salle polyvalente de CHANOS-CHÂTENAY.

Le Président

  
Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

  
Gilles RAPHY

Certifié exécutoire

Affiché le : 18/06/2026

Transmis en Préfecture le : 18/06/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.